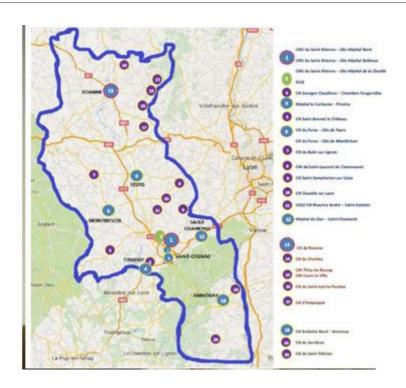
## CHU Réseau – L'actualité des CHU

## GHT Loire : 20 établissements au service de 820 000 habitants

Lundi 04 juillet 2016



Le GHT Loire réunit 20 établissements : le CHU de St Etienne, 5 CH, 1 institut spécialisé en cancérologie et 13 Hôpitaux de proximité

Au cœur de la région Auvergne Rhône-Alpes, l'hospitalisation publique de Loire, du nord de l'Ardèche et de l'ouest du Rhône change d'échelle et de périmètre. Elle vient de créer le Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Loire qu'elle place au service d'une population de 820 000 habitants Le nouveau GHT réunit 20 établissements sanitaires publics de santé : le CHU de St Etienne, structure pivot, 5 CH, 1 institut spécialisé en cancérologie et 13 Hôpitaux de proximité

Ce rapprochement est le fruit d'une concertation approfondie débutée en novembre 2015 et qui a réuni tous les partenaires. « La convention constitutive du GHT Loire a été transmise le 30 juin à l'ARS. C'est une étape majeure et motivante pour la construction d'un projet médical partagé et d'une stratégie de groupe rénovée » déclare Frédéric Boiron, directeur général du CHU de St Etienne.

Le Loire de région Auvergne GHT au cœur la Le périmètre du GHT Loire correspond à l'ancien territoire de santé Ouest Rhône-Alpes et les CH de Roanne et d'Annonay avaient très tôt souhaité rejoindre un même GHT avec le CHU de Saint-Etienne. Le GHT Loire pourra ainsi s'articuler autour des 3 bassins de proximité roannais, stéphanois et annonéen, au service d'une population d'environ 820.000 habitants. Le GHT Loire compte 15 300 professionnels de santé (dont plus de 2.000 médecins et internes et plus de 10.000 soignants) et près de 7.700 lits et places. Ce groupement représente un budget de fonctionnement d'environ 1,15 milliard d'euros.

CHU de référence, **Saint-Etienne** assurera les activités de recours, de recherche, de gestion de la démographie médicale et d'enseignement.

Le CH de Roanne exercera un rôle spécifique lié à sa taille et à son positionnement. D'autres établissements du GHT Loire auront aussi un rôle lié à leur spécificité, notamment les CH du Forez, d'Annonay, du Gier, de Firminy, ainsi que l'ICLN (spécialisé en cancérologie). Les 13 hôpitaux de proximité sont également appelés à mener des travaux spécifiques pour les activités déployées sur leur bassin de santé.

## La force du GHT Loire : une démarche concertée associant responsables hospitaliers, élus, représentants de l'ARS

De nombreuses rencontres et réunions avec les responsables et professionnels hospitaliers, les élus locaux et les organisations syndicales ont permis de construire collectivement ce projet.

La séance inaugurale du Comité Territorial des Elus Locaux le 26 avril 2016 en présence de l'ARS, a réuni une quarantaine d'élus des villes sièges des établissements sanitaires concernés.

Le Séminaire stratégique médical du **29 avril** a rassemblé 140 participants de tous les établissements pour élaborer les axes premiers du projet médical partagé. Ces axes concernent : l'attractivité et la gestion des emplois médicaux ; le dossier patient et le système d'information ; le développement de la recherche ; l'autonomie et les soins de suite ; la cancérologie ; l'infectiologie et l'hygiène ; la biologie ; les parcours patient interétablissements.

La séance pré-figurative de la Conférence Territoriale de Dialogue Social du **20 mai** a permis des échanges avec les représentants du personnel et les directions. Le premier Séminaire territorial de l'encadrement soignant le **31 mai** a rassemblé à l'Hôpital Bellevue plus de 180 cadres soignants du territoire pour partager les expériences de coopérations et lancer les travaux du projet de soins partagé.

La convention constitutive repose sur les valeurs communes du Service public hospitalier, et celles retenues en outre par les membres : subsidiarité, ouverture, qualité, équilibre et participation, arbitrage et efficacité, diffusion des innovations thérapeutiques.

## En savoir plus sur les Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT)

La création des GHT est un objectif pour tous les hôpitaux publics. La loi de modernisation du système de santé du**26 janvier 2016 crée des groupements hospitaliers de territoire (GHT),** auxquels tous les hôpitaux publics doivent adhérer avant le 1er juillet 2016. L'objectif de ces groupements, à travers la coopération renforcée des établissements hospitaliers, est la mise en place d'une stratégie de groupe public pour construire une offre de soins graduée sur tout le territoire au bénéfice de la population. Chaque GHT dispose d'un établissement dit « support », chargé d'assurer la mutualisation de certaines fonctions (achats, système d'information, formation,...) et obligatoirement d'un CHU associé – en l'occurrence le CHU de St Etienne.

La création du GHT se matérialise par une convention constitutive qui définit l'organisation du groupement et son projet médical partagé autour d'une offre de soins graduée. Complémentarité et proximité sont les maîtres mots de l'offre de soins qui est en train de se dessiner. Au niveau opérationnel, le projet s'appuie sur la coordination des politiques de ressources humaines médicales des établissements.